



RAPPORT D'ACTIVITES 2020



Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie
d'Avignon

RAPPORT D'ACTIVITES 2020



Imprimé sur un papier issu de forêts gérées durablement.

SOMMAIRE

01. LE SMBVA : UN TERRITOIRE CHARNIÈRE DOTÉ D'UNE INSTANCE POLITIQUE P.9

- 1.1. La création d'une structure et le contexte d'une démarche : un rappel historique 10
- 1.2. Un territoire à cheval sur deux départements et deux régions : un positionnement interrégional 14
- 1.3. Une organisation politique : le Comité Syndical renouvelé en 2020 16
- 1.4. Le rôle du Syndicat : des missions, une équipe, une gestion financière 19

02. LE SMBVA : UN ACCOMPAGNATEUR, UN PARTENAIRE, UN ACTEUR DE L'AMÉNAGEMENT P.22

- 2.1. Une participation du syndicat aux réunions techniques pour suivre, intervenir et aider 23
- 2.2. La mise en œuvre du SCoT au travers des documents d'urbanisme et projets du territoire 23

03. L'ÉLABORATION/ REVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL P.24



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Une nouvelle équipe s'est constituée dans un contexte fortement impacté

L'année 2020 est, à différents points de vue, une année particulière pour le SMBVA. Année électorale, marquée par une crise sanitaire sans précédent, cette pandémie aura modifié en profondeur le quotidien et les habitudes des habitants. Dans ce contexte, il a fallu s'organiser afin que la continuité du service public soit assurée. Ainsi, les agents du SMBVA malgré des conditions difficiles ont assuré le suivi des dossiers d'urbanisme et le bon fonctionnement de la structure en télétravail.

Après un calendrier des élections municipales repoussées, c'est le 7 septembre 2020 que le nouveau Comité Syndical a été mis en place. Le même jour, j'ai pris mes fonctions en tant que nouvelle Présidente du SMBVA. La fin de l'année 2020 raccourcie par cette installation tardive a néanmoins permis de récolter les derniers avis des Personnes Publiques Associées sur le projet arrêté de SCoT. La démarche a ainsi pu avancer malgré une approbation repoussée.

Pour les 6 prochaines années, je souhaite faire aboutir cette démarche d'élaboration/révision du SCoT en pleine concertation avec les élus du territoire. En effet, dans la continuité du précédent mandat, le dialogue avec les élus et les différents acteurs sera une priorité afin de réaliser un véritable projet de territoire partagé par tous. Le SMBVA aura à cœur d'aider les communes et les intercommunalités dans la mise en œuvre du SCoT approuvé en 2011 et dans la mise en œuvre du nouveau SCoT.

Les perspectives de travail pour l'année 2021 sont nombreuses. L'actualité législative en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire va certainement évoluer avec de nouvelles réflexions autour du Zéro Artificialisation Nette. Le SMBVA restera attentif à ses évolutions et à la loi Climat et Résilience.

Madame Pascale BORIES
Présidente du SMBVA



Source : © AURAV

01.

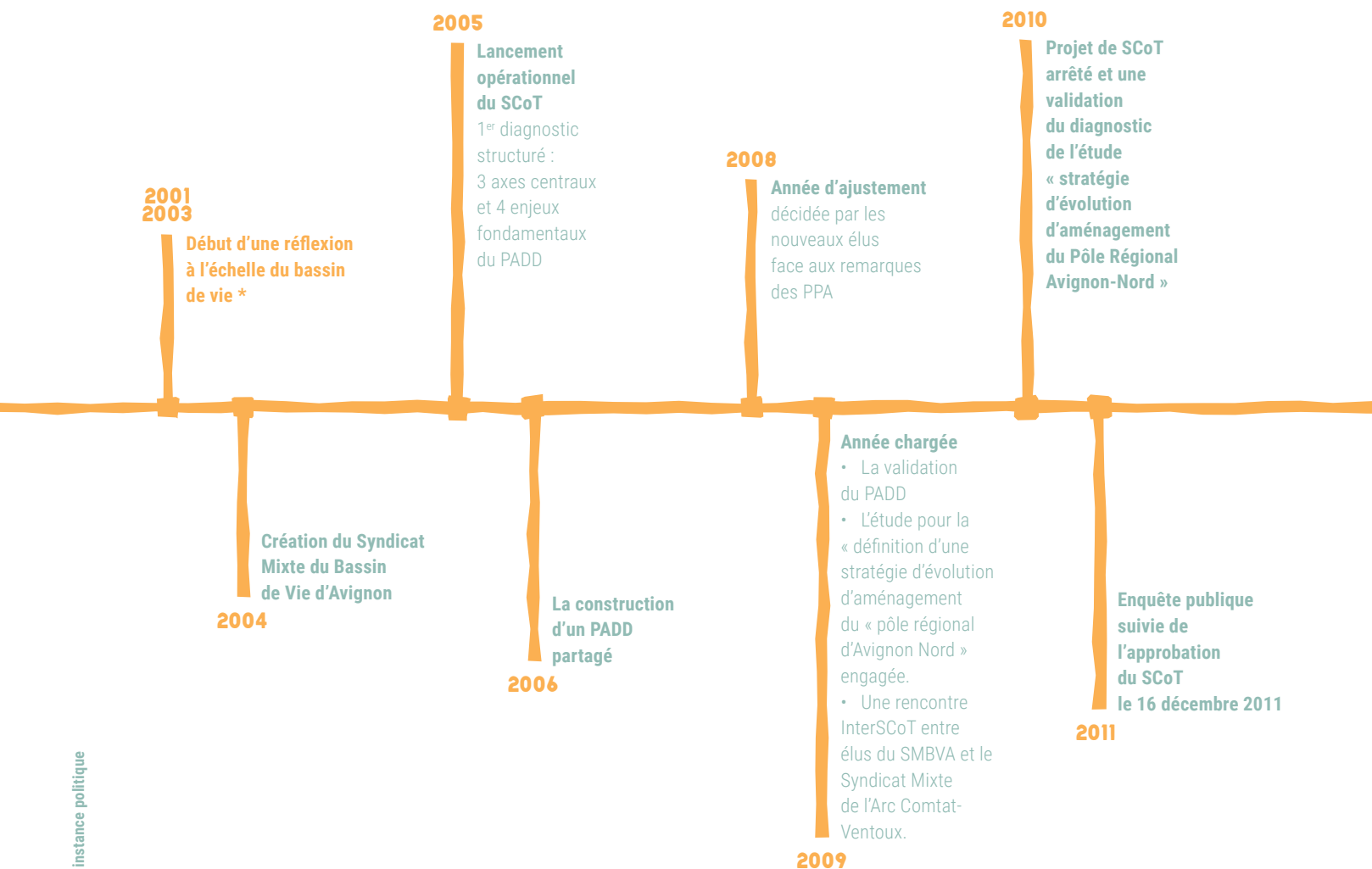
LE SMBVA : UN TERRITOIRE CHARNIÈRE DOTÉ D'UNE INSTANCE POLITIQUE

Le SMBVA un acteur majeur au centre
de l'aménagement du territoire.

Le Syndicat est avant tout une structure
qui porte le SCoT. Son territoire s'étend
sur 4 EPCI et 34 communes.
À sa tête, le Comité Syndical
est l'organe délibérant.

1.1

LA CRÉATION D'UNE STRUCTURE ET LE CONTEXTE D'UNE DÉMARCHE : UN RAPPEL HISTORIQUE



*

Loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain : création d'un outil de planification stratégique, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

2012

Année de transition

Élaboration d'une méthode sur la mise en œuvre du SCoT. 4 outils : une grille de compatibilité, un guide méthodologique, la mise en place de l'observatoire du SCoT et l'organisation d'ateliers élus/techniciens. Départ de la commune de Lirac.

2014

Nouveaux élus et un périmètre modifié
Intégration dans le périmètre d'Orange, de Pujaut et de Sauveterre

2016

Concertation, mobilités, l'articulation SCoT/PLU, habitat, commerce

2018

Relance de la révision du SCoT après l'adhésion de la CCAOP et 1^{ère} Conférence d'urbanisme commercial
Départ de la commune de Montfaucon

Lancement de la procédure de révision du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon et d'une démarche InterSCoT

2013

Révision - Pré-diagnostic socio-économique, EIE et 2 études spécifiques pour l'élaboration de la Trame Verte et Bleue et pour une étude agricole.

2015

Nouveau périmètre
Adhésion de la CCAOP
Charte d'urbanisme commercial, Relance de l'InterSCoT
Dissolution de la communauté de communes de la Côte du Rhône Gardoise
Départ de Saint-Laurant-des-Arbres

2017

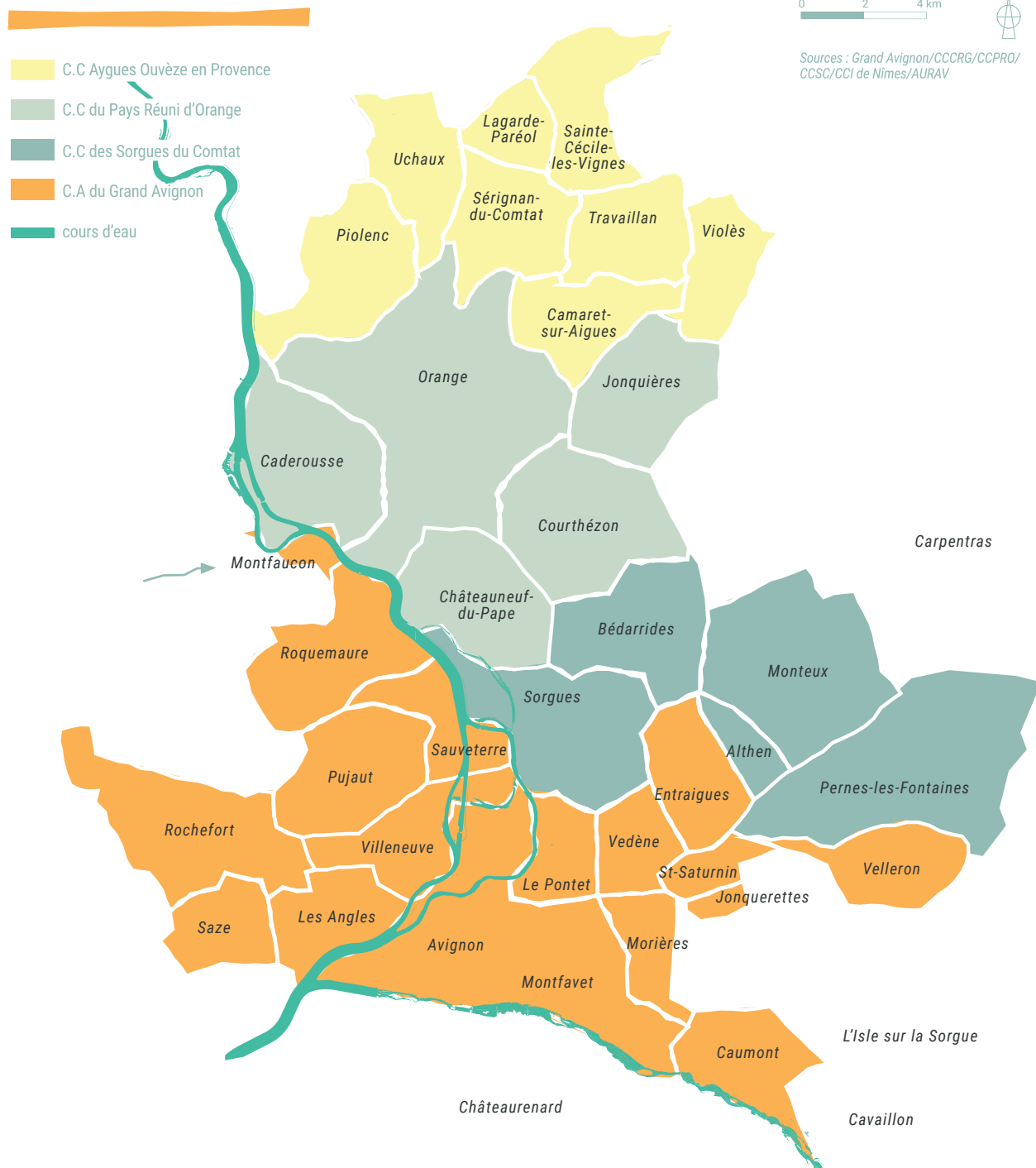
Aboutissement de plusieurs années de travail par l'arrêt du projet de SCoT le 9 décembre 2019

2019

PÉRIMÈTRE EN 2017, PLUSIEURS CHANGEMENTS

- Intégration de la CCAOP en 2017
- Intégration des communes de Montfaucon et de Roquemaure à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon suite à la dissolution de la Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise (Conséquence de la loi NOTRe, moins de 15000 habitants),

- Intégration des communes de Sorgues et de Bédarrides à la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat (CCSC) après avoir quitté la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze,
- Changement d'appellation de la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze dénommée aujourd'hui la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange.



DÉPART DE MONTFAUCON EN 2018 (voir carte actuelle à la page suivante)

1.2

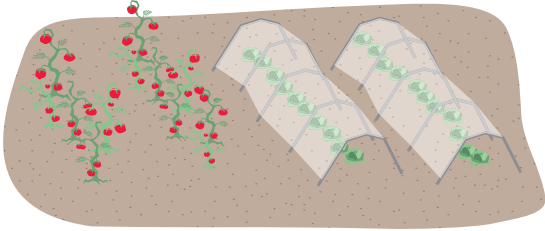
UN TERRITOIRE À CHEVAL SUR DEUX DÉPARTEMENTS ET DEUX RÉGIONS : UN POSITIONNEMENT INTERRÉGIONAL



58% 
DES HABITANTS
DE L'AIRE URBAINE
D'AVIGNON

4% 
D'EAUX
ET DE ZONES
HUMIDES

54% DE TERRE
AGRICOLE



4 EPCI

34 COMMUNES
S'ETEND SUR LE GARD/LE VAUCLUSE
ET LA REGION SUD PACA ET OCCITANIE

**79 100
HECTARES**

17% 
D'ESPACE
NATUREL

**304 224
HABITANTS**



1.3

UNE ORGANISATION POLITIQUE : LE COMITÉ SYNDICAL RENOUVELÉ EN 2020

Le Syndicat fonctionne autour de deux organes majeurs : **le Comité Syndical et le Bureau**

L'ÉQUIPE DU SMBVA

Le Comité Syndical est composé de 48 élus titulaires et de 48 élus délégués suppléants, représentant les collectivités membres. Le nombre de délégués illustre la volonté que toutes les Communes soient représentées et également que le poids de la population de chaque intercommunalité dans le syndicat soit pris en compte. Le Comité se réunit plusieurs fois par an pour gérer l'avancement du SCoT et valider de grandes décisions (vote du budget, délibérations...).

Les membres du Conseil travaillent aussi à l'élaboration du SCoT au travers de commissions thématiques et territoriales. Au final, c'est au Comité Syndical qu'il appartient d'arrêter puis d'approuver le SCoT. Il s'est réuni 6 fois au cours de l'année 2020 sur des questions diverses liées à l'administration générales, aux finances, aux ressources et à la démarche SCoT.



COMITÉ SYNDICAL DE JANVIER À DÉBUT SEPTEMBRE

Grand Avignon		
TITULAIRES		SUPPLÉANTS
Cécile HELLE	Avignon	Christine LAGRANGE
André CASTELLI	Avignon	Fabrice MARTINEZ TOCABENS
Christian ROCCI	Avignon	Anne-Sophie RIGAULT
Pascal GROSJEAN	Caumont	Joël FOUILLER
Guy MOUREAU	Entraigues	Christine D'INGRANDO
Daniel BELLEGARDE	Jonquerettes	Dominique ANCEY
Joris HEBRARD	Le Pontet	Steve SOLER
Jean-Louis COSTA	Le Pontet	Frédéric MONIN
Christian RANDOULET	Les Angles	Jean TAFANI
Joël GRANIER	Morières	Martine GUAY
Michel BOLEA	Morières	Jean-Luc GENEGILLE
André ROCHE	Pujaut	Pierre JOUVENAL
Patrick SANDEVOIR	Rochefort	Dominique RIBERI
Patrick MANETTI	Roquemaure	André HEUGUE
Serge MALEN	St Saturnin	René TRUCCO
Jacques DEMANSE	Sauveterre	Carole DELAFONTAINE
Georges BEL	Saze	Karine OGIER
Joël GUIN	Vedène	Michèle DUMONT
Michel DOUCENDE	Vedène	Jean-Marc BORIE
Michel PONCE	Velleron	Guy BANACHE
Xavier BELLEVILLE	Villeneuve	Nathalie LE GOFF
Michel ULLMANN	Villeneuve	Virginie DUMAS-FILLIERE
Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange		
Didier CHARLUT	Caderousse	Laurent GIRAL
Claude AVRIL	Châteauneuf	François MAIMONE
Jean-Pierre FENOUIL	Courthézon	Alain ROCHEBONNE
Nicolas PAGET	Courthézon	Marie SABBATINI
Louis BISCARRAT	Jonquières	George-Andrée FLEURY
Jacques BOMPARD	Orange	Armand BEGUELIN
Jean-Pierre PASERO	Orange	Marie-France LORHO
Xavier MARQUOT	Orange	Anne CRESPO
Catherine GASPA	Orange	Claude BOURGEOIS
Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat		
Christian GROS	Monteux	Didier CARLE
Michel TERRISSE	Althen	Denis FOURNET
Françoise LAFAURE	Pernes	Pierre GABERT
Michel MUS	Monteux/Sorgues	Fabienne THOMAS
Stéphane GARCIA	Sorgues	Thierry LAGNEAU
Michel PERRAND	Bédarrides	Daniel BOCCABELLA
Sylvie DAMAS	Bédarrides	Maryse TORT
Jacques GRAU	Sorgues	Serge SOLER
Evelyne ESPENON	Monteux/Althen	Bernard LE MEUR
Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence		
Christine WINKELMANN	Camaret	Philippe de BEAUREGARD
Fabrice LEAUNE	Lagarde	Jean-Marc PRADINAS
Louis DRIEY	Piolenc	Françoise GRANDMOUGIN
Pascal CROZET	Sainte Cécile	Max IVAN
Marc GABRIEL	Sérignan	Julien MERLE
Jean-Pierre DELFORGE	Travailan	Gérard SANJULLIAN
Joseph SAURA	Uchaux	Alain BESUCCO
Florence GOURLOT	Viols	Marie-José AUNAVE

La crise sanitaire a modifié le calendrier électoral. Le renouvellement des instances des établissements publics de SCoT en a été bouleversé. Ainsi, Monsieur RANDOULET, Président du SMBVA depuis 2014, selon l'article 12 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 a laissé ses fonctions à Monsieur GARCIA 1^{er} Vice-Président. En effet, Monsieur RANDOULET ne figurait plus parmi les délégués nouvellement désignés par les EPCI membres. Il a donc été remplacé dans la plénitude de ses fonctions par Monsieur GARCIA, 1^{er} Vice-Président afin d'assurer le principe de continuité de fonctionnement du SMBVA jusqu'à l'installation du nouveau Comité Syndical.

MANDAT 2020-2026

Grand Avignon		
TITULAIRES		SUPPLÉANTS
Paul Roger GONTARD	Avignon	Fabrice MARTINEZ TOCABENS
Cécile HELLE	Avignon	Claude NAHOUM
Joël PEYRE	Avignon	Julien De BENITO
Claude MOREL	Caumont	Dominique LIBES
Aurore CHANTY	Entraigues	Guy MOUREAU
Daniel BELLEGARDE	Jonquerettes	Dominique ANCEY
Steve SOLER	Le Pontet	Michèle BOMPUIS
Patrick SUISSE	Le Pontet	Danielle MERIALDO
Jeanine DRAY	Les Angles	Patrice AUBARD
Annick DUBOIS	Morières	Jeanine FAVRE-SECOND
Franck JOUSSELIN	Morières	Grégoire SOUQUE
Pierre JOUVENAL	Pujaut	Catherine GLEIZE
Patrick SANDEVOIR	Rochefort	Alain BERTRAND
Luc ROUSSELOT	Roquemaure	Manon GRAVELEINE
Serge MALEN	St Saturnin	Lionel FISHER
Jacques DEMANSE	Sauveterre	Carole DELAFONTAINE
Yvan BOURELLY	Saze	Philippe MASSIAS
Michel DOUCENDE	Vedène	Jean-Marc BORIE
Joël GUIN	Vedène	Rolland LAMOUREUX
Hervé BERENQUER	Velleron	Philippe ARMENGOL
Pascale BORIES	Villeneuve	Arnaud RENEVEY
Nathalie LE GOFF	Villeneuve	Virginie DUMAS-FILLIERE
Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange		
Christophe REYNIER-DUVAL	Caderousse	Marie-L MARTIN
Claude AVRIL	Châteauneuf	Salvador TENZA
Jean-Pierre FENOUIL	Courthézon	Jérôme DEMOTIER
Nicolas PAGET	Courthézon	Caroline FAYOL
Claudine MAFFRE	Jonquières	Annie DEL BASSO
Thierry VERMEILLE	Jonquières	Laurent RUCHON
Yann BOMPARD	Orange	Claude BOURGEOIS
Xavier MARQUOT	Orange	Pierre MARQUESTAUT
Denis SABON	Orange	Jonathan ARGENSON
Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat		
Michel TERRISSE	Althen	Marc MOSSÉ
Isabelle BURE	Bédarrides	Marie-Dominique SARRAIL
Michel PERRAND	Bédarrides	Éva BOCCABELLA
Christian GROS	Monteux	Chantal GONNET OLIVI
Stéphane MICHEL	Monteux	Evelyne ESPENON
Fulgencio BERNAL	Pernes	Gérôme VIAU
Didier CARLE	Pernes	Antoine BARBIEUX
Pascale CHUDZIKIEWCZ	Sorgues	Cindy CLOP
Stéphane GARCIA	Sorgues	Sylviane FERRARO
Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence		
Christine WINKELMANN	Camaret	Jean-Michel MARLOT
Fabrice LEAUNE	Lagarde	Sophie PROPHETE-FEBVRE
Louis DRIEY	Piolenc	Françoise GRANDMOUGIN
Pascal CROZET	Sainte Cécile	Vincent FAURE
Marc GABRIEL	Sérignan	Lydie CATALON
Patricia LISPAL-GONDRAN	Travailan	Isabelle DALADIER-MARTIN
Christine LANTHELME	Uchaux	Annie AVON
Florence GOURLOT	Violès	Julia EKINCI

En 2020, après les élections municipales, les EPCI membres ont délibéré pour désigner leurs représentants au sein du SMBVA.

Le 7 septembre 2020, le nouveau Comité syndical a été installé.

La Présidente, Madame Pascale BORIES, Maire de Villeneuve-Lez-Avignon, a été élue ainsi que les 11 Vice-Présidents composant du bureau du SCoT.

LE BUREAU

Il est composé du Président et de 11 vice-présidents.

Le rôle du Président : il préside les réunions du Comité Syndical, celles du Bureau et participe aux réunions politiques où se discutent l'avenir de notre territoire. Il est le premier représentant du Syndicat.

Le rôle du Bureau : il effectue un travail préparatoire aux décisions du Comité Syndical en examinant au préalable les dossiers, et en proposant des recommandations. Aussi se réunit-il plus souvent que le Comité Syndical et chaque fois que l'avancée du projet le nécessite. Il est assisté dans sa démarche par les techniciens du Syndicat, assistés de techniciens délégués par les EPCI membres, et par ceux de l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV), outil technique du Syndicat.



1



2



3



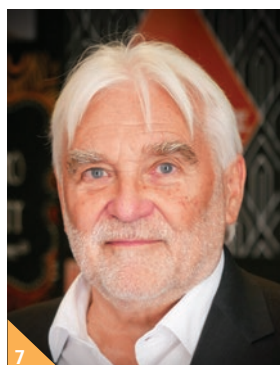
4



5



6



7



8



9



10



11



12

Il est composé du Président :

1 Pascale BORIES
(CA Grand Avignon)

Et de 11 Vice-présidents :

2 1^{er} Vice-président :
Stéphane GARCIA
(CC Les Sorgues
du Comtat)

3 2^{ème} Vice-président :
Cécile HELLE
(CA Grand Avignon)

4 3^{ème} Vice-président :
Claude AVRIL
(CC Pays Réuni d'Orange)

5 4^{ème} Vice-président :
Fabrice LEAUNE
(CC Aygues-Ouvèze-
en-Provence)

6 5^{ème} Vice-président :
Claude MOREL
(CA Grand Avignon)

7 6^{ème} Vice-président :
Christian GROS
(CC Les Sorgues du Comtat)

8 7^{ème} Vice-président :
Steve SOLER
(CA du Grand Avignon)

9 8^{ème} Vice-président :
Nicolas PAGET
(CC Pays Réuni d'Orange)

10 9^{ème} Vice-président :
Jeanine DRAY
(CA du Grand Avignon)

11 10^{ème} Vice-président :
Michel TERRISSE
(CC Les Sorgues du Comtat)

12 11^{ème} Vice-président :
Luc ROUSSELOT
(CA du Grand Avignon)

1.4

LE RÔLE DU SYNDICAT : DES MISSIONS, UNE ÉQUIPE, UNE GESTION FINANCIÈRE

Le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon
a une vocation unique qui est l'élaboration du Schéma
de Cohérence Territoriale.

Le SCoT ayant été approuvé le 16 Décembre 2011,
les missions du Syndicat sont :

- D'accompagner des communes et des EPCI afin de décliner les orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement,
- De s'assurer de la compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec les orientations du SCoT. Pour cela, il doit suivre l'élaboration de ces documents, participer aux réunions des PPA et transmettre son avis à la collectivité concernée.
- De plus, suite à la réserve de la commission d'enquête, le SMBVA s'est engagé à mettre en place un observatoire de suivi du SCoT.

D'autre part, le SMBVA a lancé l'élaboration/révision du SCoT notamment pour intégrer les nouvelles obligations liées au Grenelle de l'Environnement et les évolutions législatives (loi ALUR, loi ACTPE, Loi NOTRe, loi ELAN...). Le SMBVA va piloter son élaboration/révision, s'assurer que le nouveau document respecte le cadre légal. Le SCoT aura un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) et il approfondit les thématiques comme la trame verte et bleue, l'énergie, la quantification et la justification de la consommation de l'espace, l'articulation urbanisme/transports, Le Syndicat mobilisera les instances consultatives et définira une nouvelle méthode de concertation qu'il mettra en œuvre. L'année 2020 a permis de récolter les différents avis sur le projet arrêté.

Au-delà de sa mission première, le SMBVA est une structure administrative avec des missions d'administration générale. Ainsi, chaque année, les nouvelles obligations réglementaires sont mises en place dans le domaine des finances et des ressources humaines. La structure gère également le site internet, prépare et suit l'ensemble des réunions et gère le calendrier. Elle s'évertue à créer le lien entre les différents organismes, les acteurs du territoire et les collectivités.

Cette année le SMBVA a mis en place la dématérialisation de ses convocations comme le prévoit la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 dite la loi engagement et proximité. Avec cette loi, le SMBVA a maintenant l'obligation d'informer les conseillers communautaires de ses 4 EPCI membres sur les affaires faisant l'objet d'une délibération. Ainsi, selon l'article L.5211-40-2 du CGCT, les conseillers communautaires des 4 EPCI membres du SMBVA doivent être destinataires des notes de synthèse et compte-rendus des réunions du SMBVA.

L'ÉQUIPE DU SMBVA

- **Julie RIMBOT** : Responsable Administration Générale
- **Céline GEORGES** : Chargée de mission SCoT et Urbanisme
- **Léanna ADJEDJ** : Assistante administrative (Arrivée en décembre 2020)

Cette année 2020 a été rendue compliquée à cause de la pandémie. Le COVID a ralenti les projets de territoire, les démarches et les procédures administratives. Cependant, le SMBVA a su s'organiser pour maintenir une continuité malgré le contexte sanitaire.

L'équipe du SMBVA travaille en partenariat avec l'**Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV)**. L'AURAV est chargée d'accompagner techniquement le SMBVA par la production d'études, l'animation des débats et la mise en forme de la démarche dans ses différentes étapes.

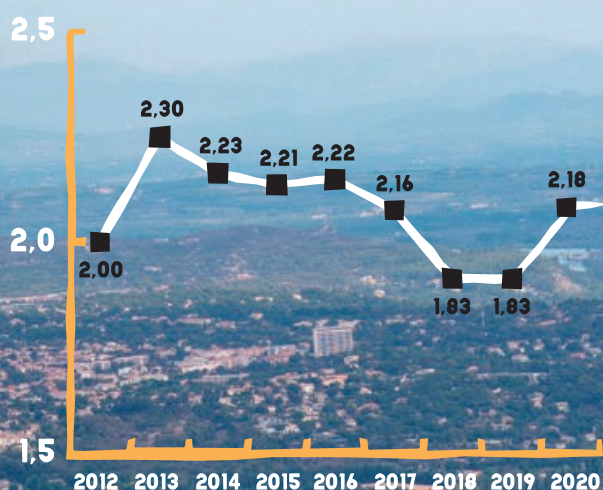
De plus, le SMBVA s'appuie également sur des représentants des 4 EPCI membres. Ces techniciens apportent leur analyse sur les différents dossiers d'urbanisme.

LE BUDGET DU SMBVA

2,18 €
HABITANTS

Participation
des
collectivités
membres
en 2020

**LE BUDGET DU SYNDICAT
EST ALIMENTÉ PAR LES COTISATIONS
DES EPCI MEMBRES.**



COMPTE ADMINISTRATIF 2020 FONCTIONNEMENT

Chapitres Libellés	BP 2020 en €	Réalisé 2020 en €
002 Déficit de fonctionnement N-1 reporté (déficit)	0	0
011 Charges à caractère général	101 260.00	64 694.26
012 Charges de personnel et frais assimilés	158 962.64	106 916.84
65 Autres charges de gestion courante	136 710.00	133 929.56
66 Charges financières	5 638.80	5 032.55
023 Virement à la section d'investissement	120 346.57	0
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	166 311.30	166 311.30
TOTAL des dépenses de fonctionnement	708 522.82	496 178.02

Chapitres Libellés	BP 2020 en €	Réalisé 2020 en €
002 Résultat de fonctionnement N-1 reporté (excédent)	0	0
74 Dotations, subventions et participations	679 614.82	679 614.83
77 Produits exceptionnels	0	87.00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 908.00	28 908.00
TOTAL des recettes de fonctionnement	702 522.82	708 610.77

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 INVESTISSEMENT

Chapitres Libellés	BP 2020 en €	Réalisé 2020 en €
001 Déficit d'investissement N-1 reporté	43 482.38	0
20 Immobilisations incorporelles	239 128.00	155 460.60
21 Immobilisations corporelles	6 800.00	3 000.00
16 Emprunts et dettes assimilées	39 828.05	39 828.05
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 908.00	28 908.00
TOTAL des dépenses d'investissement	358 146.43	227 196.65

Chapitres Libellés	BP 2020 en €	Réalisé 2020 en €
001 Excédent d'investissement reporté	0	0
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	45 689.05	45 689.05
13 Subventions d'investissement	6 506.00	50 000.00
023 Virement de la section de fonctionnement	120 346.57	0
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	185 604.81	185 604.81
TOTAL des recettes d'investissement	358 146.43	281 293.86

Source : © AURAV

L'objectif du SMBVA est de favoriser l'appropriation du SCoT par l'ensemble des acteurs du territoire mais également de participer à l'avancée des différents projets et documents d'urbanisme. Dans ce cadre, le SMBVA a également initié une démarche de coopération avec les SCoT voisins appelée InterSCoT.

02.

LE SMBVA : UN ACCOMPAGNATEUR, UN PARTENAIRE, UN ACTEUR DE L'AMÉNAGEMENT



2.1

UNE PARTICIPATION DU SYNDICAT AUX RÉUNIONS TECHNIQUES POUR SUIVRE, INTERVENIR ET AIDER

FÉVRIER

5 février :

Élaboration du PCAET du Grand Avignon

11 février : Lancement de l'observatoire de l'habitat de la CCPRO

MARS

5 mars 2020 :

Réunion PDU du Grand Avignon

JUILLET

21 juillet :

Réunion PPA SCoT du Gard Rhodanien

OCTOBRE

1 octobre :

Élaboration du PCAET du Grand Avignon

Les visioconférences se sont invitées dans le quotidien des réunions. Compte-tenu de l'état d'urgence sanitaire les délais des procédures administratives ont été suspendus plusieurs mois.



DÉCEMBRE

4 décembre :

Élaboration du PCAET du Grand Avignon

2.2

LA MISE EN OEUVRE DU SCOT AU TRAVERS DES DOCUMENTS D'URBANISME ET PROJETS DU TERRITOIRE

LES AVIS DU SMBVA EN TANT QUE PERSONNE PUBLIQUE ASSOCIÉE

Pour les PLU, le SMBVA s'assure que les orientations du SCoT soient bien prises en compte et soient traduites localement afin d'assurer la cohérence à l'échelle des 34 communes du périmètre. Ainsi, les PLU doivent être compatibles avec le SCoT.

PLH n°3 du Grand Avignon

Troisième PLH, avis favorable du Comité Syndical le 31 janvier 2020

RLP d'Orange

Révision du RLP, avis favorable du Comité Syndical le 2 mars 2020

PLU des Angles

Élaboration du PLU, avis favorable du Comité Syndical le 2 mars 2020 avec des observations

SCOT VOISINS

Pour chaque SCoT voisin en élaboration ou en révision, le SMBVA a fait part de son analyse comparative au regard du SCoT BVA et souhaite au vu des nombreux enjeux communs entre les deux territoires continuer et renforcer la collaboration notamment par une démarche InterSCoT.

SCoT Vaison-Ventoux

Révision du SCoT, avis favorable du Comité Syndical le 2 mars 2020

LES AVIS SUR LES DOSSIERS D'AUTORISATION COMMERCIALE SOUMIS EN CDAC

Le Pontet – Création d'un bâtiment commercial de l'enseigne LIDL – Décision de la CDAC : Avis défavorable le 13 octobre 2020

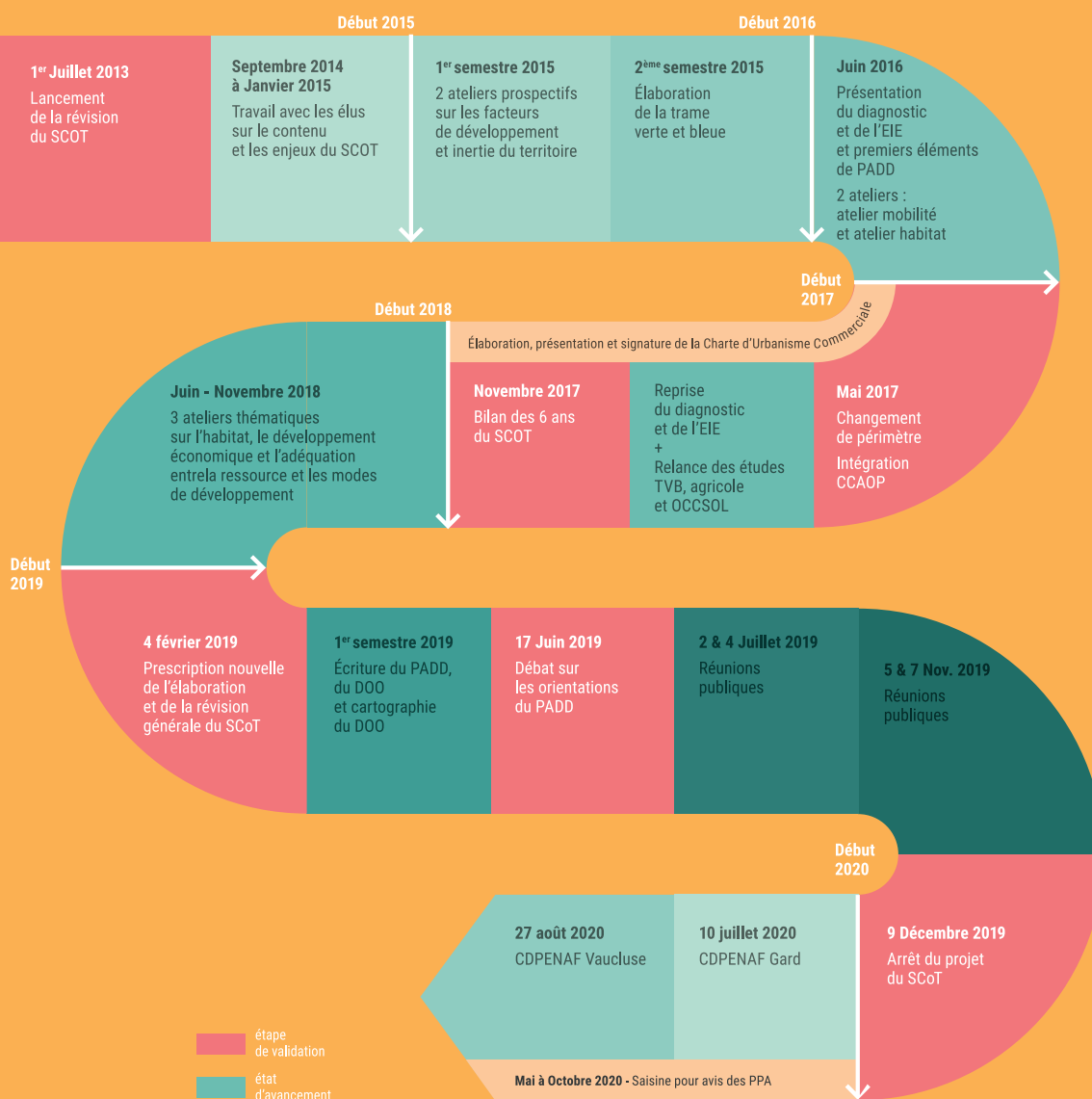
Le SMBVA, depuis 2017, s'est doté d'une Charte d'Urbanisme Commercial. Le projet arrêté de SCoT a repris les éléments de cette Charte dans le DAAC (Document d'Aménagement Artisanal et Commercial). Ces documents ont permis d'instaurer un dialogue, de comprendre les objectifs et impératifs des acteurs privés et d'intégrer les orientations du SCoT pour améliorer l'intégration et l'implantation du commerce sur le territoire.

L'année 2020 a permis de récolter les avis des Personnes Publiques Associées notamment sur le projet arrêté du Schéma de Cohérence Territoriale. Une analyse fine de ces avis a été réalisée afin d'en rendre compte au nouveau Comité Syndical.

Initialement lancée en juillet 2013, l'élaboration/révision du SCoT a été de nouveau prescrite en début d'année 2019 par délibération notamment pour préciser et compléter les objectifs initiaux et prendre en compte de nouvelles dispositions législatives et règlementaires. Le 9 décembre 2019, le Comité Syndical réunit en Mairie d'Avignon a arrêté le projet de SCoT.

03.

L'ÉLABORATION/ RÉVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL



UN PROJET ABOUTI ARRÊTÉ SOU MIS POUR AVIS AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

Le projet de SCoT est un projet de territoire et une stratégie d'aménagement partagée qui fixe le cap à horizon 2035, qui permet notamment de :

- Fédérer les territoires des quatre EPCI du périmètre autour d'ambitions et d'objectifs communs en matière d'aménagement et de développement durables du territoire ;
- Définir un cadre qui garantit la cohérence des politiques publiques et d'urbanisme ;
- Assurer les conditions d'un développement équilibré et solidaire du bassin de vie d'Avignon ;
- Relever collectivement les défis territoriaux, environnementaux, énergétiques, économiques, sociaux, numériques et sociaux du bassin de vie d'Avignon ;
- Révéler les potentialités et l'identité de chaque territoire et de chaque commune ;
- Mieux positionner le bassin de vie d'Avignon à l'échelle interrégionale.

**LE NOUVEAU PROJET DE SCOT AUJOURD'HUI ÉLABORÉ,
INSCRIT LE TERRITOIRE À L'HORIZON 2035.
IL S'ARTICULE AUTOUR DE 4 DÉFIS :**

1. Le positionnement interrégional du Bassin de Vie d'Avignon : un levier d'attractivité et de rayonnement,
2. Constituer un territoire exemplaire en matière écologique et énergétique,
3. Une ambition renouvelée pour répondre aux besoins d'un territoire dynamique,
4. S'inscrire durablement dans un mode de développement vertueux.

**DÉFI 4 :
S'INSCRIRE
DURABLEMENT
DANS UN MODE
DE DÉVELOPPEMENT
VERTUEUX**



**DÉFI 1 :
LE POSITIONNEMENT
INTERREGIONAL DU BASSIN
DE VIE D'AVIGNON :
UN LEVIER
D'ATTRACTIVITÉ
ET DE RAYONNEMENT**

**DÉFI 2 :
CONSTITUER
UN TERRITOIRE
EXEMPLAIRE
EN MATIÈRE
ÉCOLOGIQUE
ET ÉNERGÉTIQUE**

**DÉFI 3 :
UNE AMBITION
RENOUVELÉE
POUR RÉPONDRE
AUX BESOINS
D'UN TERRITOIRE
DYNAMIQUE**

L'approbation du SCoT initialement prévu en 2020 a été retardée à cause de la crise sanitaire. Néanmoins, cette année aura permis d'envoyer le projet arrêté aux différentes PPA. Le SMBVA a été reçu par les CDPENAF du Gard et de Vaucluse afin de présenter le projet arrêté de SCoT respectivement le 10 juillet et le 27 août 2020. Les derniers avis ont été transmis au SMBVA en octobre. La fin d'année va permettre d'analyser ces avis et d'anticiper le travail restant sur ce document.



Imprimé sur un papier issu de forêts gérées durablement.



Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie
d'Avignon

contact@scot-bva.fr - 04 32 76 73 00

164 avenue de Saint Tronquet - Vacluse Village - Bâtiment Le Consulat - 84 130 Le Pontet